

noux l'épousa en 1794, au sortir de prison, et lui a dû de longues années d'un bonheur qui eût été parfait s'il avait pu conserver ses enfants, tous morts en bas âge.

Cette même année 1794 fut marquée pour M. Menoux par un véritable triomphe. Lyon, ravagé par un siège désastreux et la terreur qui l'avait suivie, avait perdu ses principaux citoyens morts sur l'échafaud ; ses édifices étaient renversés, son commerce anéanti, et, par une amère dérision, le nom de *Commune-Affranchie* substitué à celui qu'il avait porté depuis tant de siècles.

Les événements du 9 thermidor ayant ranimé l'espérance de notre malheureuse ville, elle crut devoir chercher à intéresser le gouvernement en sa faveur. Une députation fut nommée à cet effet, et M. Menoux choisi pour la présider et porter la parole. Le souvenir du danger auquel il venait d'échapper, la haute responsabilité d'une telle mission, rien ne fut capable d'arrêter le dévouement d'un jeune homme qui n'avait pas vingt-cinq ans. Après plus de vingt jours de démarches infructueuses, la députation fut enfin admise à la barre de la Convention. M. Menoux, dans un discours éloquent, exposa la triste situation des Lyonnais. Sa parole fit le plus grand effet, et la demande de ses concitoyens fut prise en considération. On décida qu'il en serait fait mention au *Moniteur*, qui inséra aussi le remarquable discours de l'orateur (1).

Quelques jours après, M. Menoux eut l'honneur de rentrer à Lyon, rapportant le décret de la Convention déclarant que Lyon n'est plus en état de siège ni de rebellion, et que son ancien nom lui est rendu (2). On l'a dit sur sa tombe (3) : *de tels services illustrent toute une vie.*

En 1800, la formation d'un tribunal d'appel (4) donna lieu à

(1) Voir le *Moniteur* du 18 vendémiaire an III.

(2). Ce décret porte la date du 16 vendémiaire an III. (Voir le catalogue de la bibliothèque lyonnaise de M. Coste, par M. A. Vingtrinier, tom. 1, appendice, page 397, n° 9031).

(3) M. Paul Sauzet.

(4) Le 19 germinal an VIII. (Voir le catalogue de la bibliothèque lyonnaise Coste, déjà cité, tome 2, page 438, n° 9870.)